

11.09.2019 – 10:45 Uhr

Le Programme Bâtiments - rapport annuel 2018: Les mesures subventionnées induisent une réduction de 5,4 milliards de kWh et de 1,3 million de tonnes de CO₂ dans le parc immobilier suisse



Berne (ots) -

En comparaison avec l'année précédente, Le Programme Bâtiments initié par la Confédération et les cantons - un pilier essentiel de la politique énergétique et climatique suisse - a versé un cinquième de subventions supplémentaires. En 2018, des mesures dans les domaines de la formation, de l'information et de l'assurance qualité ont par ailleurs été subventionnées pour la première fois. Les fonds versés durant l'année sous revue ont induit - calculé sur la durée de vie des mesures subventionnées - une diminution de la consommation énergétique de 5,4 milliards de kilowattheures et une réduction des émissions de CO₂ d'environ 1,3 million de tonnes de CO₂.

Les projets liés à l'isolation thermique et aux installations techniques du bâtiment sont les plus subventionnés

Au total, des subventions à hauteur de 211 mio de francs ont été versées durant l'année sous revue (2017: 174 mio). La majeure partie de ces fonds a été attribuée aux projets liés à l'isolation thermique (108 mio de francs). Le remplacement du chauffage se place en deuxième position, avec des subventions de l'ordre de 37 mio de francs (remplacement de chauffages fonctionnant à partir d'énergies fossiles ou d'électricité par des systèmes de chauffage recourant aux énergies renouvelables). Les contributions aux rénovations du système ont fortement augmenté en 2018 (assainissement énergétique complet de l'enveloppe du bâtiment, souvent combiné à un remplacement du système de chauffage): 35 mio de francs contre 14 mio de francs l'année précédente. Pour la première fois depuis le lancement du programme, des mesures indirectes ont été subventionnées en 2018 dans les domaines de l'information, du conseil, de la formation/du perfectionnement et de l'optimisation de l'exploitation (7 mio de francs). Les subventions restantes ont été octroyées aux nouvelles constructions efficaces sur le plan énergétique (16 mio de francs) et aux réseaux de chaleur (7 mio de francs).

Réduction durable de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂

Grâce aux mesures subventionnées par Le Programme Bâtiments entre 2010 et 2018, le parc immobilier suisse diminue chaque année sa consommation d'énergie à hauteur de 2,1 mia de kWh et réduit ses émissions de CO₂ de 0,55 mio de tonnes. Sur toute la durée de vie des mesures, cela correspond à une économie de près de 55 mia de kWh et de plus de 13 mio de tonnes de CO₂.

Par ailleurs, Le Programme Bâtiments a généré en 2018 un impact positif sur l'emploi (+ 2000 équivalents plein temps) et sur la création de valeur nationale (près de CHF 75 mio). Les détails concernant les résultats et les effets du Programme Bâtiments ainsi que les versements dans les différents cantons figurent dans le nouveau rapport annuel 2018 disponible sur: <https://www.leprogrammebatiments.ch/rapportannuel>

Au sujet du Programme Bâtiments

Les bâtiments sont responsables d'environ 40% de la consommation

énergétique en Suisse et d'un tiers des émissions de CO2. Plus d'un million de maisons ne sont pas isolées ou à peine isolées et nécessitent un assainissement énergétique d'urgence. Par ailleurs, deux tiers des bâtiments suisses sont encore chauffés à l'heure actuelle avec des énergies fossiles ou de l'électricité. Avec Le Programme Bâtiments, lancé en 2010, la Confédération et les cantons veulent diminuer de manière significative la consommation énergétique et les émissions de CO2 du parc immobilier suisse. Le Programme Bâtiments est ainsi un pilier essentiel de la politique climatique et énergétique de la Suisse.

Le Programme Bâtiments est financé à partir des contributions issues de l'affectation partielle de la taxe sur le CO2 ainsi que des subventions des cantons. Il soutient des mesures visant à réduire la consommation énergétique ou les émissions de CO2 des bâtiments. Sont par exemple subventionnés l'isolation thermique de l'enveloppe du bâtiment, le remplacement de chauffages fonctionnant aux énergies fossiles ou à l'électricité par des systèmes de chauffage recourant aux énergies renouvelables, le raccordement à un réseau de chaleur, les assainissements énergétiques complets ou les assainissements en plusieurs grandes étapes ainsi que les nouvelles constructions répondant au label Minergie-P.

Les cantons sont libres de déterminer les mesures subventionnées et les conditions qui s'y rapportent. Le Modèle d'encouragement harmonisé des cantons (ModEnHa 2015) constitue la base de référence.

Contact:

Le Programme Bâtiments de la Confédération et les cantons - Rapport annuel 2018

Service de presse Le Programme Bâtiments

Téléphone: 058 466 89 50

Courriel: medien@dasgebaeudeprogramm.ch

Medieninhalte



Le Programme Bâtiments soutient financièrement les rénovations énergétiques. Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100068906 / L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/Das Gebäudeprogramm von Bund und Kantonen/Fluxif / Le Programme Bâtiments"

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100068906/100832058> abgerufen werden.